RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL SARL

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2012 sous le numéro de dépôt 15612

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

JURIDOC - CABINET D'AVOCATS
705 R ST HILAIRE
34000 MONTPELLIER

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2012-A-15612

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 14/12/2012,

Acte sous seing privé en date du 01/12/2012
- Cession de parts - ENTRE M MALAVAL ALAIN ET M MALAVAL GUY

Concernant la société

ETABLISSEMENTS MALAVAL SARL
Société à responsabilité limitée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-15612 le 14/12/2012
R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 14/12/2012,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

[redacted]

86B315.
14 DEC. 2012

A 15612

Les soussignés :

. Monsieur Alain MALAVAL

Né le 2 Mars 1949 à Lattes (34), de nationalité française,

Demeurant à Lattes (34970), Chemin de Floréal,

Marié avec Madame Raymonde COLOMINA sous le régime de la communauté de meubles et acquêts.

ci-après dénommé "le cédant",

d'une part,
ET

. Monsieur Guy MALAVAL

Né le 9 Septembre 1956 à Lattes (34), de nationalité française,

Demeurant à Juvignac (34990), Lotissement la Pinède, Rue des Pattes,

Marié avec Madame Caroline CHAREIRE sous le régime de la séparation de biens pure et simple.

ci-après dénommé "le cessionnaire",

d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée ETABLISSEMENTS MALAVAL, au capital de 213 428,62 euros, divisé en 14 000 parts de 15,2449 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé à Lattes (34970), Chemin du Floréal, Route de Palavas, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 335 354 064.

GM
AM
RM

Le cédant possède 7 001 parts sociales en pleine propriété de la société ETABLISSEMENTS MALAVAL.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - CESSION

Par les présentes, Monsieur Alain MALAVAL cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Guy MALAVAL qui accepte, 1 (UNE) part sociale en pleine propriété lui appartenant dans la société ETABLISSEMENTS MALAVAL.

Monsieur Guy MALAVAL devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à cette part, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir parfaite connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués à ladite part au titre des résultats de l'exercice en cours.

Article 2 - PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 150 € (Cent Cinquante Euros).

Monsieur Guy MALAVAL verse la somme de 150 euros à Monsieur Alain MALAVAL qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

Article 3 - DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare que la part cédée est libre de tout nantissement et ne fait l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à sa cession.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

GM

AM

RM

Article 4 – INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

Madame Raymonde COLOMINA, conjoint commun en biens de Monsieur Alain MALAVAL, intervient aux présentes et déclare autoriser la présente cession.

Article 5 - AGREMENT DE LA CESSION

La présente cession n'est soumise à aucune procédure d'agrément dans la mesure où l'article 10 des statuts de la société stipule que les cessions de parts sociales entre associés sont libres.

Article 6 - DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société ETABLISSEMENTS MALAVAL est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

Article 7 – STIPULATIONS DIVERSES

Le cédant et le cessionnaire déclarent et reconnaissent que la promesse de cession d'une part sociales de la société ETABLISSEMENTS MALAVAL consentie par Monsieur Alain MALAVAL au profit de Monsieur Guy MALAVAL, par acte sous seing privé en date à Lattes du 1er Janvier 2009, devient par l'effet des présentes caduque et non avenue.

Article 8 - FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Article 9 - FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Lattes
En cinq originaux

Le 1er Décembre 2012

Alain MALAVAL
« Bon pour cession de 1 part »

Bon pour 1 cession de part.

Guy MALAVAL
« Bon pour acquisition de 1 part »

Bon pour acquisition de 1 part

Raymonde MALAVAL

Malaval

Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 05/12/2012 Bordereau n°2012/3 181 Case n°12 Ext 16969
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente administrative des finances publiques

Claudette THOMAS
Agent administratif